

COMMUNE D'ANAN

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-rendu de séance du 12 MARS 2021 à 20 Heures 30**

**Conseillers présents :**

Mmes : Hoornaert Marie-France, Drouart Marylise, Abadie Joselyne, Dubech Marie-Pierre, Morandin Maryse, Amiel Emilie

MM Briol Laurent, Delavergne Emmanuel, Riout Thierry.

**Absent :** M. Lamarque Bernard

Mme Abadie Joselyne a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 03 février 2021 n'attirant pas d'observation particulière a été déclaré définitivement adopté préalablement à l'ordre du jour.

**1 – Vote Compte Administratif 2020**

Madame Abadie Joselyne désignée présidente de séance présente au Conseil municipal, le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur

Après lecture, elle propose aux conseillers de consulter les exemplaires mis à leur disposition.

La vue d'ensemble est donnée par le tableau ci-dessus :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		28 252.90		111 160.68		139 413.58
Opérations de l'exercice	2 907.20	1 772.19	109 016.17	129 425.02	111 923.37	131 197.21
<b>TOTAUX</b>	<b>2 907.20</b>	<b>30 025.09</b>	<b>109 016.17</b>	<b>240 585.70</b>	<b>111 923.37</b>	<b>270 610.79</b>
Résultats de clôture		27 117.89		131 569.53		158 687.42
Restes à réaliser	53 600.00	53 600.00			53 600.00	53 600.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>56 507.20</b>	<b>83 625.09</b>	<b>109 016.17</b>	<b>240 585.70</b>	<b>165 523.37</b>	<b>324 210.79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>27 117.89</b>		<b>131 569.53</b>		<b>158 687.42</b>

**Après en avoir délibéré par : 8 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS.  
Le Compte Administratif 2020 est adopté.**

## **2 – Approbation Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal d'Anan,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré par : 9 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **3 – Affectation du Résultat de Fonctionnement 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Celui-ci fait apparaître un excédent de 20 408.85€ et un report de l'exercice 2019 de + 111 160.68€ soit un résultat à affecter de **131 569.53€**.

En ce qui concerne la section investissement le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de - 1 135.09€ et un report de 2019 de + 28 252.90€ soit un résultat positif de **27 117.89€**

Sur les conseils de Mme PAILLAS Trésorière Municipale, il conviendrait d'affecter la somme de **131 569.53€** en report de fonctionnement vu que la Section d'investissement est excédentaire.

**Après en avoir délibéré par 9 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, le Conseil affecte la somme de 131 569.53€ à l'article R002 (Report en fonctionnement)**

## **4 – Approbation des statuts du Syndicat des eaux de la Barousse Comminges Save**

Considérant que le SEBCS a par délibération n° 2021-01/SJ/015 du 30 janvier 2021, mis à jour ses statuts.

Considérant que cette mise à jour a été rendue nécessaire en raison :

- du changement de la forme du SEBCS. Il est passé de syndicat de communes à syndicat mixte fermé

- de l'arrêté préfectoral n° 018-07 modifiant la liste des membres du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save 1er janvier 2018, intégrant des communautés de communes en substitution de communes ayant transféré leurs compétences, la nature juridique du Syndicat s'en trouvant modifié celui-ci prenant la forme d'un Syndicat Mixte.
- de la nécessité de faire une mise à jour globale des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, à la demande de la Sous-Préfecture.

Considérant que conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SEBCS a notifié cette délibération à chacun de ses membres par courrier en date du 5 février 2021.

Le Conseil Municipal de la commune d'ANAN est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications proposées.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

9 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

Valide la mise à jour des statuts du SEBCS.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération.

#### **5 – Remplacement d'un délégué au SDEHG suite à sa démission du Conseil Municipal**

Le Maire informe qu'à la suite de la démission de M. Barbanson de son mandat de conseiller municipal il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relai local.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève.

Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

La commune d'Anan relève de la commission territoriale de l'Isle en Dodon.

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué en remplacement de M. Barbanson Jean-Patrick de la commune à la commission territoriale de l'Isle en Dodon, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 du Code général des collectivités territoriales.

#### **Résultats**

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité Absolue : 5

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus
<b>DUBECH Marie-Pierre</b>	<b>9</b>

**Délégué N°1** : Madame DUBECH Marie-Pierre est élue à la majorité absolue.

**Déléguée N°2** : Madame MORANDIN Maryse élue lors de la séance du Conseil Municipal du 09/06/2020 (N°2020-15).

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 12 mars 2021 à 23 heures en double exemplaire a été, après lecture signé par le maire et la secrétaire.

## **6 – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Mai 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15/12/2020

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du **1<sup>er</sup> Mai 2021** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du **1<sup>er</sup> mai 2021** :

<b>Cadres d'emplois et grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</b>	<b>Observations</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
- adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 11h	Poste supprimé par délibération en date du 18/12/2020
- adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 14h	Poste créé par délibération en date du 18/12/2020
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
- adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 22h	Poste créé par délibération en date du 17/10/14

- Autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7 – Emprunt pour financement des travaux de la Salle Polyvalente**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a contacté le Crédit Agricole et la Banque Postale afin que ces organismes lui présentent leurs meilleures offres pour un prêt d'un montant de 75 000€.

Voici les offres qu'il a reçues :

- Crédit Agricole : Prêt sur 15 avec un Taux à 0.90%  
Prêt sur 20 ans avec un Taux à 0.10%
- La Banque Postale : Prêt sur 15 ans avec un Taux à 0.84%  
Prêt sur 20 ans avec un Taux à 1.04%

Le Conseil demande à revoir les taux avec les banques et prendra une décision lors du prochain Conseil.

## 7 – Questions diverses

- Choix panneaux d'adressage : Le Conseil choisit le devis présenté par la Société Signaux Girod pour montant de 5 303.00€
- Monsieur le Maire informe que la SEBSO intervient sur la commune pour l'abattage d'arbres chez des particuliers. Il a pris contact avec le chef de chantier pour faire abattre les peupliers situés le long du canal en bordure du pré du couvent. Ils seront vendus au prix de 10€ la Tonne.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur Sabathier Robert, Agent d'Entretien Contractuel fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. Il convient donc de réfléchir à son remplacement. Il est possible de recruter un Contrat Aidé (20h/semaine). Il précise que Monsieur Alaux Agent d'entretien fonctionnaire sur la Commune de Saint-Frajou envisage de postuler pour 10h/semaine. Le Conseil Municipal prendra sa décision lors d'un prochain Conseil.
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu M. BROUSSE Nicolas, entrepreneur en réparation informatique qui souhaiterait s'installer dans les locaux de l'ancienne école. Le Conseil Municipal statuera sur cette demande lors d'un prochain Conseil.
- SACEM SPRE : Monsieur le Maire informe que des tarifs préférentiels sont offerts aux communes de moins de 500 habitants pour des manifestations communales ou nationales (pour 2 événements par an : 114.00€). Il va prendre contact avec la SACEM pour avoir de plus amples renseignements.
- Terrain à côté du cimetière : Le terrain situé au-dessus du cimetière est constructible mais l'accès actuel entre le ruisseau et le mur du cimetière ne peut pas desservir ce terrain car trop étroit. Monsieur le Maire fait part au Conseil que le propriétaire aurait d'éventuels acquéreurs. Si la vente aboutit, il conviendrait de négocier l'acquisition par la commune d'une bande de terrain le long du cimetière côté droit afin de créer un parking pour le cimetière et une voie d'accès jusqu'à la partie constructive du terrain.
- Repas Cantine : Madame Drouart Evelyne, Agent cantine a fait remonter l'info que depuis le changement de direction dans la société « Le Panier des Genevriers », les repas sont de moins bonne qualité et les quantités moindres. Monsieur le Maire envisage de contacter d'autres fournisseurs

**Les Conseillers Municipaux**



**Le Maire**

